

n°25

Date de publication
27 septembre 2018

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- Colza

- Début du vol massif de grosses altises. Vigilance sur les parcelles qui n'ont pas atteint 3 feuilles.
- Vigilance également concernant l'évolution des pucerons verts, globalement peu observés cette semaine.



Colza

Réseau 2018-2019

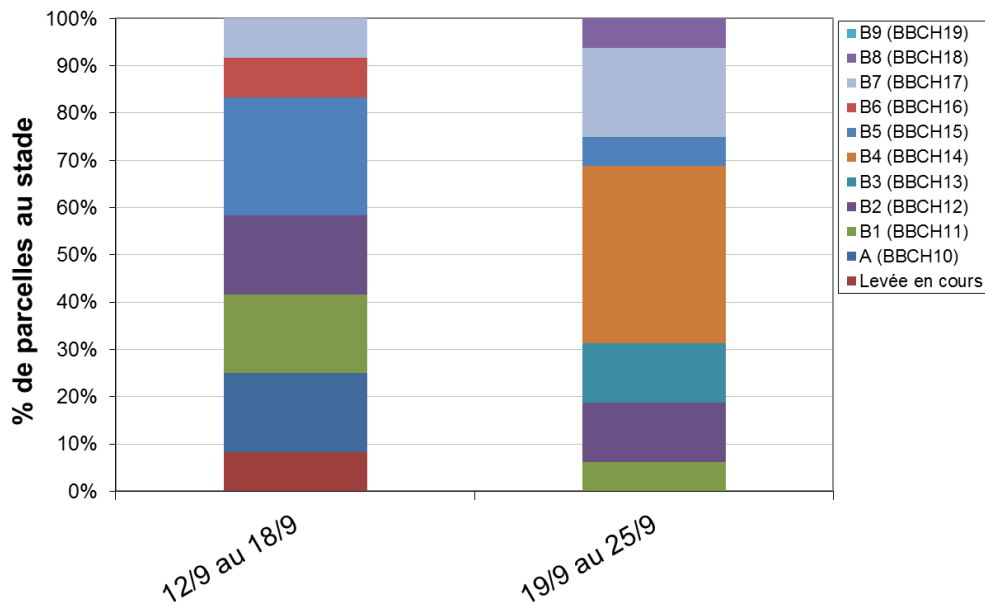
19 parcelles sont inscrites dans le réseau colza à ce jour.
16 parcelles ont fait l'objet d'un suivi cette semaine.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION

Stade des colzas



Les stades restent très échelonnés, entre 1 feuille et 8 feuilles. D'importantes hétérogénéités intra-parcellaires sont signalées suite aux levées souvent échelonnées.

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : Piégeage**

Reconnaissance : il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.



Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 9 parcelles sur 15 observées font état de la présence de grosses altises adultes. On enregistre en moyenne sur ces 9 parcelles, 36 individus par cuvette. Cette valeur est fortement tirée par une capture à plus de 180 insectes. Toutefois, on enregistre 5 parcelles avec des captures significatives à plus de 15 insectes par cuvette.

- **Altises des crucifères ou petites altises : piégeage**

Reconnaissance : il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm.



Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite) (L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : 7 parcelles ont fait l'objet d'un suivi de petites altises. 1 seule parcelle met en évidence la présence de 5 insectes capturés.

- **Grosses et Petites Altises: Dégâts sur plantes**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : 8 parcelles sur 11 indiquent des morsures d'altises sur en moyenne 52% des plantes. On note 3 parcelles à plus de 80% de plantes touchées. En termes de surface foliaire détruite, celle-ci est en moyenne de 6%. Aucune parcelle ne dépasse 15% de surface foliaire détruite.

Analyse du risque

Les captures réalisées cette semaine montrent une arrivée massive des grosses altises sur les parcelles de colzas. Les dégâts constatés sont bien à attribuer en grande majorité aux grosses altises.

En majorité les parcelles de colza sont supérieures ou égales à 3 feuilles donc théoriquement hors de danger. Or, les très fortes hétérogénéités intra-parcellaires, ont pour conséquence d'avoir encore de nombreux pieds de colza à des niveaux de développement beaucoup plus faibles, donc plus sensibles.

Les conditions sèches ne sont pas favorables au développement ni à la croissance du colza, le rendant d'autant plus fragile.

La surveillance est plus que jamais de rigueur, d'autant plus sur les parcelles en cours de levée, jusqu'à 3 feuilles, et dans les situations hétérogènes.



- **Puceron vert du pêcher**

Reconnaissance : les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre. Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.



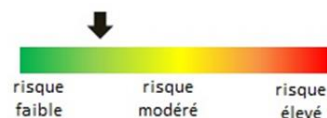
Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : 14 parcelles ont été suivies. 1 parcelle indique la présence de pucerons sur 2% des plantes.

Analyse de risque : le risque semble désormais plutôt contenu. Attention toutefois car les plantes en majorité à moins de 6 feuilles sont particulièrement sensibles à la transmission de virose comme le TuYV.



Autres ravageurs

2 parcelles signalent des traces d'attaque de limaces sans conséquences.

ANNEXE : Mise en place des pièges

Pièges à limace :

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible d'ajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.



Piège à limace
(crédit D. Simmoneau)

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Cuvette jaune :

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

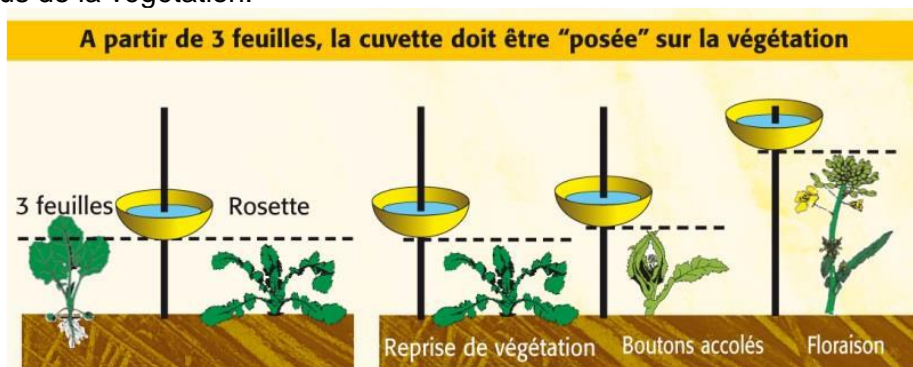


Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.



Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : Cécile Bois (CRA AURA) cecile.bois@aura.chambagri.fr, 04 73 28 78 34.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des syndicats de producteurs et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

